

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-1812

présenté par
Mme Yadan et Mme Hoffman

ARTICLE 30

Supprimer les alinéas 17 à 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la mise en place d'une contribution pour l'aide juridique, dite « droit de timbre ».

L'accès à la justice constitue l'un des fondements essentiels de la garantie des droits dans une société démocratique, d'où la nécessité de maintenir la gratuité de l'accès au service public de la justice.